



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 septembre 2011

SOPAC - ADOPTION DE LA FORMULE
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET
FIXATION DE LA REMUNERATION MAXIMUM
DU PDG

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 23 septembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

SECRETARIAT GENERAL

**SOPAC - ADOPTION DE LA FORMULE PRESIDENT DIRECTEUR
GENERAL ET FIXATION DE LA REMUNERATION MAXIMUM DU
PDG**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer en amont du Conseil d'administration de la SOPAC qui se réunira le 7 octobre 2011, afin d'opter entre les deux modalités possibles d'exercice de la direction générale, à savoir :

- cumul avec la présidence du Conseil d'administration
- distinction des fonctions de président et de directeur général.

Il est proposé au Conseil municipal d'opter pour la première solution et d'autoriser les représentants de la Ville à voter en ce sens au Conseil d'administration.

Il est en outre proposé au Conseil municipal d'autoriser le futur Président Directeur Général, en l'occurrence Pascal Duforestel, membre du Conseil municipal, à percevoir es-qualité de PDG une rémunération maximum de 2.000 € bruts mensuels.

Cette rémunération entre dans le calcul du plafond indemnitaire des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux.

Vu les textes en vigueur relatifs au statut de l'élu local et aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux,

Vu les textes relatifs aux sociétés d'économie mixte,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- opter pour la formule Président Directeur Général concernant la SOPAC et autoriser ses représentants à se prononcer en ce sens au sein du Conseil d'administration
- autoriser Pascal DUFORESTEL à exercer le mandat de PDG es-qualité
- autoriser le versement par la SOPAC d'une rémunération maximum de 2 000 € bruts mensuels à son PDG
- autoriser Pascal DUFORESTEL à percevoir la dite rémunération au titre du mandat de PDG

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	5
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD